DEMANDE DE BOURSES DE LYCEE : DATE LIMITE REPOUSSEE AU 13 JUILLET

publié le 22/06/2018

Descriptif :

Toutes les informations nécessaires pour postuler. La date limite a été repoussée au vendredi 13 juillet. MàJ 19/06

A la rentrée 2017, l'académie de Poitiers modifie les modalités de demande de bourse de lycée.

Comme pour les demandes de bourses des collèges, les démarches sont à présent informatisées et la demande doit se faire en ligne, impérativement **POUR LE VENDREDI 13 JUILLET 2018**.

Un flyer d'information va être adressé à l'ensemble des familles, expliquant les démarches à suivre.

Vous trouverez, sur la page référencée ci-dessous les informations nécessaires (tutoriel vidéo, simulateur de bourse, informations diverses) pour effectuer votre demande :
http://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee.html

Un ordinateur est à la disposition des parents qui n'en n'ont pas, au secrétariat intendance. **Les codes d'accès sont ceux qui vous été distribués en début d'année scolaire pour accéder aux téléservices.**

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.